



**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

1028 Préverenges, le 24 juin 2016

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 23 juin 2016**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 23 juin 2016, a décidé :

- Préavis 3/16 Demande de crédit de Fr. 345'000.- pour la l'aménagement d'un parking au Bief
d'octroyer un crédit de Fr. 345'000.- et d'accepter le mode de financement proposé.
- Préavis 4/16 Demande de crédit d'étude de Fr. 200'000.- pour la surélévation du collège Tribord
d'octroyer un crédit de Fr. 200'000.- et d'accepter le mode de financement proposé.
- Préavis 5/16 Traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021
d'adapter les indemnités de la Municipalité.

Dépôt de la proposition du Bureau du Conseil communal relative aux indemnités des membres, du Président, de la Secrétaire, de l'Huissier et des commissions du Conseil pour la législature 2016-2021
d'adapter les indemnités du Conseil communal telles qu'amendées.

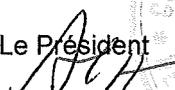
Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les dix jours, soit jusqu'au jeudi 7 juillet 2016 inclusivement.

En outre, le Conseil communal a décidé :

1. Comptes et gestion 2015 :

- **d'approuver les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2015 qui présentent un excédent de charges (déficit) de Fr. 590'012.85.**
- 2. d'approuver le rapport de la Commission de gestion ainsi que celui de la Commission des finances
- 3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.

Prochaine séance : le 28 juin 2016 à 19 h à l'Aula

Le Président

Antoine Chappuis

La Secrétaire

Claude de Titta

